

E E D D

Éduquer à
l'environnement
et au
développement durable

— Pour que l'Europe passe à l'action ! —





L'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) est une nécessité. Plusieurs textes officiels européens et internationaux le reconnaissent depuis longtemps et engagent les pays membres à prendre des mesures.

Nous, associations et institutions impliquées dans l'EEDD, constatons que les engagements pris par les États sont encore trop peu visibles sur le terrain et avons rassemblé, dans ce manifeste, des propositions pour une EEDD ambitieuse en Europe.

Sommaire

L'EEDD, un projet éducatif de société !	4
Ses objectifs	4
Ses méthodes	5
Ses acteurs	5
20 propositions pour répondre aux enjeux prioritaires	6

L'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable, s'est déployée ces dernières décennies dans le monde et en Europe, face à l'ampleur des crises environnementale, économique et sociale.

Une telle éducation comprend l'environnement de façon globale et systémique, dans ses dimensions temporelles et spatiales, du milieu de vie immédiat à l'environnement planétaire, aujourd'hui et demain.

Sur l'ensemble des problématiques de la vie quotidienne notamment concernant l'eau, la mobilité, la consommation, l'alimentation, les déchets, l'habitat, l'énergie, le climat, la biodiversité, la solidarité, la santé...

Elle s'adresse à tous, partout et tout au long de la vie, dans le cadre de l'éducation formelle, non formelle et informelle, des jeunes enfants aux adultes : dans l'école, à l'université, au sein d'associations, dans des entreprises, dans des collectivités, dans les médias, dans la rue, à travers les discours et les actes d'hommes et de femmes responsables..

Sensibilisation, information, formation, participation à des actions collectives d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) participent à la construction d'une nouvelle citoyenneté pour faire face aux défis du XXIe siècle.

Bien plus qu'un contenu pédagogique, **c'est un processus formatif et global** qui s'inscrit dans une perspective de changement, individuel et collectif.

Déjà démontrée par des projets collectifs concrets ancrés dans les territoires et des partenariats multiples, l'EEDD doit aujourd'hui faire partie intégrante des **politiques publiques** et des stratégies des organismes privés.



Ses objectifs

« L'EEDD vise à ancrer et restaurer les liens entre les hommes et leur environnement (naturel, culturel, social, économique) et à forger, chez chacun et collectivement, une identité terrienne. »

Edgar Morin - Les 7 savoirs nécessaires à l'éducation du futur UNESCO

En tant qu'éducation à la citoyenneté, l'EEDD vise à **stimuler l'esprit critique**, et à développer des valeurs pour mieux vivre ensemble.

Elle vise à **renforcer les capacités de chaque citoyen**, notamment les plus démunis, à mieux percevoir les enjeux environnementaux et à **participer** à la vie de la Cité en agissant de manière individuelle et collective.

Elle vise à **former au débat** participatif pour préparer jeunes et adultes à jouer pleinement leur rôle dans le devenir de leurs territoires, que ce soit au niveau local ou mondial.

Elle promeut une approche globale et systémique et **vise à développer une pensée complexe**, afin de former des citoyens responsables, confiants dans la valeur de l'action citoyenne et capables d'assumer leurs responsabilités pour agir à tous les niveaux.

Elle vise de manière fondamentale à (r)établir des liens forts entre les humains et **la nature et l'environnement**. Elle fait de ces relations à la nature et à l'environnement un élément clé des apprentissages.



Ses méthodes

Une telle éducation s'appuie sur les réalités et les spécificités locales, qu'elles soient culturelles, écologiques, sociales, politiques, économiques... et développe ainsi une palette de pratiques et de stratégies très riches, complémentaires et diversifiées au niveau de l'Europe.

Les acteurs de l'EEDD en Europe rassemblés à Lyon le 4 mars 2013¹ puis à Bergame les 24 et 25 septembre 2015 revendiquent **des méthodes pédagogiques communes, au-delà des frontières.**

Elle s'appuie sur 3 fondamentaux :

- 1 - **L'apprentissage par l'action** et les pédagogies actives ;
- 2 - Une **approche systémique** pour embrasser des thématiques diverses et interconnectées ;
- 3 - Des **partenariats multiples ancrés dans les territoires.**

Ses acteurs

Pour réaliser ses objectifs, l'EEDD est portée en Europe par plusieurs milliers d'associations et organisations non gouvernementales, des milliers d'éducateurs, et touche chaque année des centaines de milliers d'enfants et d'adultes.

Elle est mise en œuvre grâce à des partenariats entre associations, collectivités, services des États, universités, syndicats, entreprises...

De nombreux textes officiels mais trop peu de traductions concrètes

Des politiques ou stratégies d'EEDD existent déjà dans des États Européens, portées par la société civile, les collectivités publiques, les services des États... Mais **il n'existe pas de stratégie à l'échelle européenne qui vienne en appui des initiatives** prises dans les États membres, pour favoriser une citoyenneté européenne.

L'EEDD est affirmée comme essentielle dans de nombreux textes et accords intergouvernementaux tels que le protocole de Kyoto (Art 10 e) ou la Conférence Rio +20 en 2012 « *L'avenir que nous voulons* » dont les articles 229 à 335 sont dédiés à l'EEDD .

Déjà en 1972, lors de la Conférence sur l'environnement de Stockholm (Nations Unies) le Principe 19 énonçait : « *Il est essentiel de dispenser un enseignement sur les questions d'environnement aux jeunes générations aussi bien qu'aux adultes, en tenant dûment compte des moins favorisés, afin de développer les bases nécessaires pour éclairer l'opinion publique et donner aux individus, aux entreprises et aux collectivités le sens de leurs irresponsabilités en ce qui concerne la protection et l'amélioration de l'environnement dans toute sa dimension humaine. Il est essentiel aussi que les moyens d'information de masse évitent de contribuer à la dégradation de l'environnement et, au contraire, diffusent des informations de caractère éducatif sur la nécessité de protéger et d'améliorer l'environnement afin de permettre à l'homme de se développer à tous égards.* »

¹ Journées européennes de l'Education à l'environnement et au Développement Durable 2013 et 2014 : www.assises-eedd.org/journee-europeenne - <http://europe.environmental-education.org>

² Les objectifs du développement durable établis à la Conférence Rio+20 et le processus de redéfinition de ces objectifs dans le cadre de la définition du «Post-2015 UN Development Agenda» dont l'objectif N°4.7 déclare: «*S'assurer qu'en 2030 tous les apprenants auront acquis des connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, y compris entre autres par l'éducation pour le développement durable et pour des modes de vie durables...*»

Au sommet de la Terre à Rio en 1992 le principe 10 énonce : « *La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés...* »

Très récemment, la **Décennie 2005-2014 de l'Unesco pour l'éducation en vue du Développement Durable** s'est clôturée par la Conférence Mondiale qui a eu lieu en Novembre 2014 à Nagoya. Elle a permis de mettre en avant les initiatives, acteurs, réseaux qui agissent et se sont organisés ces 10 dernières années dans différents pays, et elle a abouti à **une feuille de route pour la mise en œuvre du nouveau programme d'action global pour l'éducation en vue du développement durable**.

En matière de **participation citoyenne**, de **biodiversité** et de **changements climatiques** aussi, **l'éducation est identifiée comme clé de voûte du changement de culture** nécessaire à l'adaptation de nos sociétés, en témoignent la convention d'Aarhus³ adoptée en 1998, le programme CEPA⁴ élaboré fin 2014 dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique, ou encore la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques⁵.

L'Union Européenne dans les conclusions du Conseil du 19 novembre 2010 « *envisage d'inclure l'EDD parmi les domaines prioritaires du prochain cycle du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation (Éducation et formation 2020)* » (2010/C 327/05).

Les acteurs de l'EEDD sont conscients de l'importance de l'ensemble de ces mesures et recommandations en faveur d'une éducation à l'Environnement et au Développement durable dans les textes officiels européens et internationaux mais ils déplorent que ceux-ci ne soient pas suffisamment suivis d'application sur le terrain.

Les acteurs de l'EEDD sont attentifs aux processus, événements, accords et traités internationaux, liés - de près ou de loin - à leur champ de travail, et souhaitent y être associés. En particulier dans un futur proche à la Conférences des Parties pour le Climat qui se tiendra à Paris en décembre 2015.

³ La Convention d'Aarhus adoptée le 25 juin 1998 par la Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-NU), est entrée en vigueur le 30 octobre 2001. Elle déclare dans son article 3.3 « chaque partie favorise l'éducation écologique du public et sensibilise celui-ci aux problèmes environnementaux afin notamment qu'il sache comment procéder pour avoir accès à l'information, participer au processus décisionnel et saisir la justice en matière d'environnement ». Voir la Convention d'Aarhus : <http://www.unece.org/fileadmin/DAM/env/pp/documents/cep43f.pdf>

⁴ Le programme CEPA (Communication, Education and Public Awareness) fut instauré dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique lors d'un colloque international du 14 au 26 novembre 2014 à Mandaluyong (Philippines). Il s'agit d'une Convention à portée contraignante et d'un instrument important en matière d'éducation. Le principe qui sous-tend la problématique de la CEPA est tout à fait lié aux objectifs de l'EEDD: «Parmi les nombreux obstacles à la réalisation des objectifs de la Convention sur la diversité biologique, et des autres conventions relatives à la biodiversité, le manque de sensibilisation du public sur l'importance de la biodiversité se classe comme l'un des plus graves. ... Le manque de sensibilisation du public contribue également à la relativement faible priorité politique accordée aux questions de biodiversité.» Le CEPA s'est doté d'un guide pratique « Communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) » <https://www.cbd.int/cepa-toolkit/cepa-toolkit-fr.pdf>

⁵ La CCNUCC précise dans son Art 4,1,i : «Toutes les Parties, tenant compte de leurs responsabilités communes mais différenciées et de la spécificité de leurs priorités nationales et régionales de développement, de leurs objectifs et de leur situation: Encouragent et soutiennent par leur coopération l'éducation, la formation et la sensibilisation du public dans le domaine des changements climatiques et encouragent la participation la plus large à ce processus, notamment celle des organisations non gouvernementales ».



20 propositions

Pour répondre aux enjeux prioritaires

Aujourd'hui, alors que les défis s'amplifient et se complexifient, l'EEDD nécessite la mise en œuvre de politiques volontaires et cohérentes à l'échelle européenne.

En effet, le vaste programme de développement de l'Education à l'Environnement énoncé par l'Unesco dans les années 1970 reste encore aujourd'hui presque totalement à réaliser, à une époque où l'état de l'environnement et les répercussions de sa dégradation sur la qualité de vie et sur la société s'avèrent de plus en plus préoccupants et problématiques. L'incorporation réelle de l'EEDD dans les systèmes éducatifs reste à réaliser, l'échec relatif de la mise en place des politiques publiques en la matière a été mis en avant de manière récurrente lors de plusieurs conférences intergouvernementales. Par ailleurs, sur fond d'une crise économique globalisée, le désengagement progressif des Etats de l'effort éducatif est une évidence, puisqu'ils y consacrent de moins en moins de ressources matérielles et humaines.

Les constats et propositions qui suivent sont issus d'un processus de concertation collective au sein des acteurs de l'EEDD en Europe et visent à renforcer le rôle de l'EEDD dans l'espace européen pour lui permettre de se renforcer et de s'ouvrir à de nouvelles perspectives.

POUR L'EEDD À L'ÉCOLE

Constat : *L'EEDD a été intégrée dans les curriculums scolaires de nombreux pays, mais avec des ambitions diverses et limitées. La formation des enseignants n'a pas suivi – ou fort peu – ces initiatives officielles. L'EEDD dans les écoles existe dans tous les pays européens, mais elle reste souvent le fait d'enseignants motivés vu l'insuffisance de cadres institutionnels qui organisent et favorisent : la continuité de l'EEDD ; les sorties au dehors ; l'ouverture de l'école vers le milieu social ; l'apprentissage du débat ; les approches transversales, interdisciplinaires et systémiques, la pédagogie de projet...*

Proposition 1 : Inscrire lorsque ce n'est pas encore fait, l'EEDD de manière transversale dans toutes les matières (et non un cours spécifique) tout au long du cursus de l'enseignement obligatoire dans chaque pays européen.

Proposition 2 : Former des enseignants sensibilisés à l'EEDD et capables d'aborder avec les élèves des problématiques complexes d'actualité telles que les questions environnementales socialement vives.

Proposition 3 : Organiser, si ce n'est fait, des dispositifs instaurant des modules interdisciplinaires (dynamiques de projets) tout au long du cursus scolaire.

POUR L'EEDD DANS L'ÉDUCATION NON FORMELLE

Constat : *L'EEDD n'est pas le seul fait de l'éducation formelle, elle concerne les secteurs de la petite enfance, de la jeunesse, de l'éducation populaire, ainsi que des 3e et 4e âges. L'éducation pour tous, partout, tout au long de la vie, si elle est admise, est encore trop parcellaire et dispersée.*

Proposition 4 : Encourager l'EEDD dans toutes les formes d'éducation non formelle en accordant une attention particulière aux moins favorisés, notamment en soutenant l'accompagnement d'initiatives participatives d'éco-citoyenneté.

POUR L'EEDD DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Constat : Depuis une vingtaine d'années, des formations spécifiques à l'environnement et au développement durable se sont développées. Cependant, au-delà de ces initiatives, les approches transversales en environnement et développement durable dans l'ensemble des formations techniques, scientifiques, sociales et économiques sont loin d'être généralisées. Très peu d'initiatives ont été développées en ce qui concerne l'intégration de l'EEDD dans la formation universitaire, ou dans la formation des adultes.

Proposition 5 : Intégrer l'EEDD dans toutes les formations de l'enseignement supérieur (initial et continu) et encourager et soutenir les projets d'étudiants s'inscrivant dans des perspectives d'EEDD.

Proposition 6 : Intégrer des contenus environnement et DD dans tous les cursus (sciences, technologies, techniques, santé, sécurité, sciences sociales, ...).

Proposition 7 : Généraliser les agendas 21 ou Démarches de Développement Durable dans tous les établissements d'enseignement supérieur.

Proposition 8 : Organiser, si ce n'est déjà fait, des dispositifs instaurant des modules interdisciplinaires dans toutes les orientations.

POUR L'EEDD DANS LE MONDE DU TRAVAIL

Constat : Des petites entreprises aux multinationales, des organisations non marchandes aux collectivités publiques, l'occasion n'est pas souvent donnée aux salariés de participer à des projets ou de se former pour l'environnement.

Proposition 9 : Favoriser la sensibilisation et les pratiques d'EEDD dans le monde du travail. S'appuyer sur les acteurs de l'EEDD pour ce faire.

Proposition 10 : Favoriser la formation en cours de carrière et la définition de nouveaux profils de formation en matière d'environnement et de développement durable dans tous les secteurs professionnels touchant notamment à : l'eau, l'air, les déchets, l'alimentation, la mobilité, la construction, la production, les transports, l'habitat, la santé...

POUR POURSUIVRE LA PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS DE L'EEDD

Constat : Au-delà des frontières, les pratiques d'EEDD convergent et évoluent. Le besoin de capitaliser ces pratiques d'EEDD est prégnant.

Proposition 11 : Encourager la professionnalisation des acteurs de l'EEDD, lors de la formation initiale et de la formation continue au niveau européen, par différents dispositifs : notamment à travers des partenariats stratégiques dans le cadre du programme ERASMUS+, des modules de formation spécifique, un Master en EEDD, ou des Crédits ECTS pour des projets transversaux.

ÉVALUATION ET ÉTAT DES LIEUX DE L'EEDD AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE

Constat : Sur le terrain il y a une diversité de pratiques, de thématiques et même de définitions. Si cette diversité fait la richesse de l'EEDD, elle mérite d'être mieux connue, partagée et évaluée. Il existe peu d'initiatives d'évaluation sur l'état de l'EEDD dans les pays européens et au niveau de l'Europe, alors qu'elle est indispensable à l'évolution des pratiques, aux stratégies et au déploiement de l'EEDD.

Proposition 12 : Développer la recherche en EEDD en associant les universitaires, les chercheurs, les acteurs du territoire et les praticiens de terrain via des dispositifs de recherche-action : créer des chaires d'EEDD dans les universités (au moins une par pays/région) et favoriser leur mise en réseau, analyser dans une dynamique interculturelle les différentes approches de l'EEDD en Europe, mettre en œuvre une réflexion prospective au service de l'amélioration progressive des pratiques et des résultats.

Proposition 13 : Soutenir le développement, l'amélioration et l'évolution d'outils participatifs visant l'établissement d'une cartographie des acteurs et des pratiques de l'EEDD en Europe et permettant de disposer d'un état des lieux qualitatif et quantitatif ; d'observer les évolutions ; de favoriser le travail en réseau ; d'épauler les réflexions stratégiques.

L'EEDD AU CŒUR
DES POLITIQUES
EUROPÉENNES

Constat : De nombreuses mesures et recommandations engagent les Etats et l'Europe mais les acteurs de l'EEDD perçoivent une distance avec les institutions. Ils constatent une diminution des moyens : suite à la crise bancaire de 2008, la discipline budgétaire imposée par l'Europe a amené de nombreux gouvernements nationaux mais aussi toutes les autres strates de collectivités à prendre des mesures d'austérité se traduisant notamment par une diminution de leurs politiques d'EEDD et de leur soutien aux associations (ONG) d'EEDD.

Proposition 14 : Mettre en place un programme transversal d'EEDD à l'échelle européenne et intégrer l'EEDD dans le prochain programme d'action général de l'Union européenne pour l'environnement.

Proposition 15 : Veiller à faire respecter les recommandations / obligations qui visent à inclure systématiquement un volet EEDD (sensibilisation, information, enseignement, formation, participation, gouvernance) dans toutes les politiques environnementales et de développement durable (eau, air, biodiversité, climat, déchets, agriculture, énergie, paysage, santé, transports...). Accorder notamment une attention à l'EEDD lors de la COP 21 / Paris 2015.

Proposition 16 : Associer les acteurs de l'EEDD, ou leurs représentants, dans les temps de réflexion et de concertation internationaux. Lors de la concrétisation, s'appuyer sur les compétences locales, régionales et nationales dans le domaine de l'EEDD pour dynamiser les territoires et permettre leur implication. Créer un Espace Européen de Concertation (EEC).

Proposition 17 : Assurer les moyens de ces politiques par un soutien aux organisations d'EEDD qui agissent sur le terrain, notamment via des volets dédiés dans les programmes européens existants (Life, Interreg, Erasmus +, Feder, Horizon 2020...).

Proposition 18 : Identifier un axe EEDD dans tous les programmes éducatifs financés par l'Europe et/ou développer un fond spécifique à l'EEDD / citoyenneté, comme le recommandent les textes pour développer les échanges et analyses de pratiques ; la recherche-action ; la création d'outils pédagogiques collectifs ; les voyages d'études ; les projets communs entre régions européennes ; les projets en partenariat avec les pays du Sud...

L'EEDD DANS
L'INSTITUTION
EUROPÉENNE

Constat : L'EEDD se situant à la croisée des Directions générales de l'Environnement et de l'Éducation, elle rencontre des difficultés pour obtenir une écoute et un appui au sein de la Commission.

Proposition 19 : Nommer un interlocuteur EEDD au sein de la Commission européenne qui aurait pour mission la promotion de l'EEDD au sein de l'institution européenne et le dialogue avec les acteurs civils et institutionnels de l'EEDD.

Proposition 20 : Créer un groupe de travail EEDD au sein du Parlement européen et inscrire la question de l'EEDD à l'ordre du jour du Parlement dans les deux années à venir (2015 - 2016).

Contributeurs à la rédaction de ce manifeste

Plus de 150 acteurs issus de différents pays ont participé en amont à la rédaction de ce Manifeste notamment lors des 2^e Journées Européennes de l'EEDD à Bergame en septembre 2014.

La coordination de l'écriture collective a été assurée par les structures suivantes :

- **Belgique francophone** : Réseau IDée asbl
- **Espagne** : Tekieroverde
- **France** : Réseau École et Nature - GRAINE Rhône-Alpes - Collectif Français pour l'Éducation à l'Environnement vers un Développement Durable (CFEEDD) - Ligue de l'Enseignement - Montpellier SupAgro, Institut d'éducation à l'agro-environnement de Florac.
- **Grèce** : Polis - International Network in Environmental Education.
- **Italie** : "eco", Istituto per l'Ambiente e l'Educazione Scholé Futuro Onlus.
- **Portugal** : Lisboa E-Nova - Agencia Municipal de Energia-Ambiente de Lisboa.

Ce document a vocation à être diffusé dans tous les pays d'Europe à destination, notamment, des députés européens, de la Commission Européenne, du Comité Économique et Social et du Comité des Régions.

Afin de démultiplier sa portée, nous invitons toutes les personnes et structures qui le souhaitent à manifester leur soutien et leur adhésion à ce texte en le signant.